

PROJET PÉDAGOGIQUE

ÉCOLE DES SPORTS 2023 / 2024

L'ÉCOLE DES SPORTS EST UNE INITIATIVE DE LA COMMUNE DE LANDÉDA À DESTINATION DES ENFANTS ÂGÉS DE **4 À 7 ANS**. ELLE EST ORGANISÉE PAR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET EST ENCADRÉE PAR L'ÉDUCATEUR SPORTIF TERRITORIAL DIPLÔMÉ D'ÉTAT.

LA VOCATION DE CETTE ÉCOLE EST D'INITIER, D'ÉDUCUER ET DE TRANSMETTRE LE GOÛT ET LES VALEURS DU SPORT TELLES QUE L'EFFORT, LE RESPECT, LA COOPÉRATION...

PROPOSÉE SUR DIFFÉRENTS CRÉNEAUX SUR LA JOURNÉE DU MERCREDI, L'APPROCHE DE L'ÉCOLE DES SPORTS SE LIMITE À L'INITIATION ET À LA DÉCOUVERTE, MAIS NE PRÉPARE EN AUCUN CAS À LA COMPÉTITION.

ELLE N'ENTRE PAS EN CONCURRENCE AVEC LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE, ELLE EN EST COMPLÉMENTAIRE. ELLE A POUR OBJECTIF DE DÉVELOPPER DE MANIÈRE LUDIQUE LES DIFFÉRENTES CAPACITÉS (MOTRICES, COGNITIVES, AFFECTIVES...) DES ENFANTS AU TRAVERS D'ACTIVITÉS SPORTIVES.

SON FONCTIONNEMENT PERMET À L'ENFANT DE S'ESSAYER À DIFFÉRENTS DOMAINES AFIN DE TROUVER LE SPORT LE PLUS ADAPTÉ À SES ENVIES ET SES CAPACITÉS. EN EFFET, L'ENFANT DÉCOUVRIRA UN MAXIMUM D'ACTIVITÉS DIFFÉRENTES AU COURS D'UNE MÊME ANNÉE SCOLAIRE. L'ÉCOLE DES SPORTS EST UNE « PASSERELLE » VERS LE MILIEU ASSOCIATIF LOCAL.

A) ADOPTER UN COMPORTEMENT GÉNÉRAL QUI SOIT EN CONFORMITÉ AVEC LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION :

- HYGIÈNE PERSONNELLE, TENUE VESTIMENTAIRE, VOCABULAIRE, ATTITUDE
- ÊTRE À TOUT MOMENT UN EXEMPLE POUR LES ENFANTS
- NE JAMAIS SE RETROUVER DANS UNE SITUATION ÉQUIVOQUE OU POUVANT PRÊTER À CONTROVERSES
- ÊTRE TOUJOURS POSITIONNÉ EN TANT QU'ADULTE RESPONSABLE ET RÉFÉRENT

B) GARDER À L'ESPRIT LA CONTINUITÉ DE L'ACTION ÉDUCATIVE EN TOUTES CIRCONSTANCES :

- ÊTRE À L'ÉCOUTE DE CHAQUE ENFANT
- RESPECTER LES DIFFÉRENCES PHYSIQUES, SOCIALES, ETHNIQUES
- DÉFINIR « LES COMMANDEMENTS DU BON SPORTIF », LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR, LES PRÉSENTER AUX ENFANTS, LES EXPLIQUER, LES FAIRE RESPECTER

C) INSTAURER UN RÉEL TRAVAIL D'ÉQUIPE :

- ELABORATION DES PROJETS PÉDAGOGIQUES DES DIFFÉRENTES ACTIONS
- RÉUNIONS DE PRÉPARATION, RÉUNIONS DE BILAN ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS

D) MISE EN PLACE ET SIGNATURE D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- A DÉSTINATION DES FAMILLES, DES JEUNES USAGERS (RESPONSABILISE L'ENFANT) ET DU PERSONNEL ENCADRANT

LE DISPOSITIF **ÉCOLE DES SPORTS** N'EST PAS DE SENSIBILISER LES ENFANTS À UN SPORT EN PARTICULIER, MAIS DE LES AIDER À DÉVELOPPER LEURS CAPACITÉS PHYSIQUES EN LEUR DONNANT ACCÈS À DIFFÉRENTES PRATIQUES SPORTIVES ADAPTÉES À LEUR ÂGE.

**PROJET
PEDAGOGIQUE
ECOLE DES SPORTS
2023 / 2024**

Développer les capacités /
aptitudes physiques, de
coordination et habiletés
motrices des enfants au
travers de la pratique
sportive



Répondre aux
besoins des
parents sur le
retour de la
semaine à 4 jours

Prevenir / Eduquer
sur le sport santé
bien-être



Apprendre les
bases de
différents
sports
individuels et
collectifs



Favoriser l'accès à la
pratique sportives au
plus grand nombre et à
tous
(mixité, lutter contre la
sédentarisation)

Amener les enfants
vers les associations
sportives du territoire



Encourager la
socialisation de l'enfant.
Comprendre les règles,
écouter / respecter les
autres / coopérer

Intégrer le sport comme un outil
d'éducation et de citoyenneté
développer l'autonomie, la
responsabilité et la solidarité

